Feu vert au rachat des abattoirs Les Volailles Rémi Ramon et Sofral par LDC

Publié le 23 mai 2019

L'Autorité a donné son feu vert au rachat, dans la mesure où ce dernier ne porte pas atteinte à la situation des éleveurs et des consommateurs.

LDC Volaille est une société du groupe LDC, numéro un de la volaille en France, dont les produits sont commercialisés sous les marques Maître Coq, Le Gaulois ou encore Fermiers de Loué. Les deux abattoirs Les Volailles Rémi Ramon et sa filiale la société Sofral, commercialisent également les volailles abattues auprès de différents canaux de distribution en France, en particulier sous le label rouge « Duc de Mayenne ».

Pour rappel, la décision rendue par l'Autorité s'inscrit dans le prolongement de sa décision de 2015, qui a permis la création de l'interprofession de la volaille.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité donne son feu vert au rachat des abattoirs Les Volailles Rémi Ramon et Sofral par le groupe LDC (Le Gaulois, Maître Coq et Fermiers de Loué), qui contribue à renforcer la filière avicole française

Consulter le communiqué de presse

Consulter la décision (19-DCC-101)